



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 11/10/2023

Reçu en préfecture le 11/10/2023

Publié le

ID : 005-210501664-20231003-2023_095-DE



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2023-095

Séance du 3 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le trois octobre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du

Maire,

M. ROUIT Daniel

Étaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre,

M. POURCHI Raymond, Mme VERA Martine

Procuration :

Mme DENUT Jacqueline a donné pouvoir à Mme MAYER Arlette
M. LEBRUN Sébastien a donné pouvoir à Mme ARLAUD Véronique
Mme RICHIER Delphine a donné pouvoir à Mme DERYCKE Mireille
Mme ROBERT Laetitia a donné pouvoir à Mme VERA Martine

Absent excusé :

M. WOSINSKI André Michel

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

LOTISSEMENT LD CHAUCHAYS VENTE LOT 1 À M. VESELAJ QUENTIN

Considérant que les délibérations n° 2021-127 du 20 octobre 2021, n° 2021-153 et n° 2021-157 du 14 décembre 2021 ont été rapportées,

Vu la délibération n° 2023-006-R du 14 septembre 2023 portant sur la fixation du prix de vente des terrains, remplaçant la délibération n° 2023-006 du 31 janvier 2023 suite à une erreur matérielle concernant le champ d'application de la TVA,

Vu la délibération n° 2023-007 du 31 janvier 2023 portant sur la vente du lot 1 à Mme COLAK Aylin et M. REYES Joris,

Considérant que ces derniers, par courrier du 16 août 2023, font part de leur désistement pour l'acquisition de ce terrain,

Vu la candidature de M. VESELAJ Quentin,

Vu le document d'arpentage définitif établi par le géomètre-expert le 26/07/2023,

Considérant que ce document d'arpentage établit une superficie de 2089 m² pour ce terrain soit le lot 1 et lui attribue le numéro cadastral 672 de la section A,

Le coût du terrain s'élève donc à 79 382.00 € TTC (2089 m² à 38.00 € TTC le m²).

...

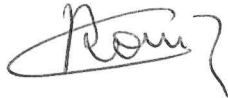
NOMBRE DE MEMBRES	
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Absentions	0
<u>Date de convocation</u> 28/09/2023	
<u>Date d'affichage</u> 28/09/2023	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Rapporte la délibération n° 2023-007 du 31 janvier 2023 attribuant le lot 1 à Mme COLAK Aylin et M. REYES Joris
- Accepte la vente de ce lot 1 à M. VESELAJ Quentin pour un montant de 79 382.00 € TTC
- Précise que les frais notariés et autres taxes éventuelles liés à la vente sont à la charge de l'acquéreur
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à la vente
- Donne tous pouvoirs au Maire en ce sens

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,



Daniel ROUIT



Le Secrétaire de séance,



Adrien GAUTIER